



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

1765^e SÉANCE: 8 AVRIL 1974

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

| | <i>Page</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1765/Rev.1) | 1 |
| Remerciements au Président sortant | 1 |
| Hommage à la mémoire de M. Georges Pompidou, président de la République française | 1 |
| Souhaits de bienvenue à M. Ivor Richard, représentant du Royaume-Uni | 1 |
| Adoption de l'ordre du jour | 1 |
| La situation au Moyen-Orient : | |
| Rapport du Secrétaire général sur la Force d'urgence des Nations Unies (S/11248) | 1 |

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE SEPT CENT SOIXANTE-CINQUIÈME SÉANCE

Tenue à New York le lundi 8 avril 1974, à 15 heures.

Président : M. Talib EL-SHIBIB (Irak).

Présents : les représentants des Etats suivants : Australie, Autriche, Chine, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Indonésie, Irak, Kenya, Mauritanie, Pérou, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1765/Rev.1)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La situation au Moyen-Orient :

Rapport du Secrétaire général sur la Force d'urgence des Nations Unies (S/11248).

La séance est ouverte à 16 h 5.

Remerciements au Président sortant

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Avant de passer à la question inscrite à l'ordre du jour, je voudrais saisir cette occasion pour dire, au nom du Conseil de sécurité, combien nous sommes tous sensibles aux services précieux que M. Anwar Sani, de l'Indonésie, a rendus au Conseil pendant qu'il en était président au mois de mars. S'il n'y a pas eu de séances officielles du Conseil en mars, cela peut être attribué à la manière habile, impartiale et compétente dont M. Anwar Sani a dirigé les consultations officieuses et s'est acquitté des autres aspects de ses fonctions de président du Conseil de sécurité. Je suis certain que tous les membres du Conseil, et surtout moi-même, lui sont reconnaissants de la précieuse contribution qu'il a apportée à nos travaux.

Hommage à la mémoire de M. Georges Pompidou, président de la République française

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Conseil, je voudrais également adresser au représentant de la France, M. de Guiringaud, nos sincères condoléances à l'occasion de la mort tragique et prématurée du Président de la République française, M. Pompidou. Son décès soudain ne prive pas seulement la France de son chef, mais il prive aussi le monde d'un homme d'Etat éminent, à une époque difficile et critique de transition où le monde entier recherche une base nouvelle et plus équitable pour les

relations internationales. Mon pays, l'Irak, avait entamé un chapitre nouveau et propice en ce qui concerne ses relations avec la France, du temps du grand prédécesseur du président Pompidou, le général de Gaulle. Les quelques années pendant lesquelles M. Pompidou a été président ont vu l'expansion et la consolidation de nos rapports bilatéraux. La disparition de sa sage présidence sera profondément ressentie. Nous adressons nos plus sincères condoléances au peuple et au Gouvernement français, ainsi qu'à la famille du disparu. Je voudrais maintenant prier tous les représentants de se lever pour observer une minute de silence.

Les représentants, debout, observent une minute de silence.

Souhais de bienvenue à M. Ivor Richard, représentant du Royaume-Uni

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Aujourd'hui, nous avons parmi nous, pour la première fois, le représentant du Royaume-Uni nouvellement désigné auprès du Conseil de sécurité, l'ambassadeur Ivor Richard. Je tiens à le féliciter de sa désignation à ce poste important, et aussi à lui souhaiter la bienvenue parmi nous et à lui donner l'assurance que tous les membres du Conseil comptent bien avoir avec lui la coopération amicale que nous avons connue avec ses prédécesseurs.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient :

Rapport du Secrétaire général sur la Force d'urgence des Nations Unies (S/11248)

4. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil a reçu un projet de résolution [S/11253] élaboré au cours de consultations intenses parmi tous les membres du Conseil, qui ont convenu que le texte serait mis aux voix dès que nous aurons entendu les orateurs qui souhaitent expliquer leur vote avant le scrutin. Je vais donc donner la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote avant le vote.

5. M. CHUANG Yen (Chine) [*traduction du chinois*] : Je me permettrai tout d'abord, monsieur le Président, au nom de la délégation chinoise, d'adresser nos sincères condoléances et l'expression de notre sympathie la plus émue à

l'ambassadeur de Guiringaud et aux membres de la délégation française, à l'occasion de la mort prématurée du président Georges Pompidou.

6. La question du Moyen-Orient préoccupe depuis longtemps les peuples du monde. A ce jour, elle reste sans solution. Le déroulement des événements a permis aux peuples de voir toujours plus clairement que la cause profonde de la question du Moyen-Orient réside dans l'agression commise par le sionisme israélien et dans la lutte de plus en plus âpre des superpuissances désireuses d'affirmer leur hégémonie dans la région. Pour apporter un règlement véritable à la question du Moyen-Orient, il faut qu'Israël se retire des territoires arabes qu'il a occupés. Il faut que le peuple de Palestine recouvre ses droits nationaux et que les superpuissances cessent de pratiquer une politique d'hégémonie et de puissance au Moyen-Orient, sinon, les peuples arabes et palestiniens ne connaîtront jamais la fin de leur lutte, les pays qui défendent la justice et les peuples du monde épris de justice ne cesseront jamais d'appuyer la juste lutte des peuples arabes et palestiniens, et il ne pourra jamais y avoir de "paix juste et durable" au Moyen-Orient.

7. Le Gouvernement et le peuple chinois, comme toujours, continueront d'appuyer les peuples arabes et palestiniens dans leur juste lutte pour recouvrer leurs territoires perdus et leurs droits nationaux. L'année dernière, les pays et les peuples arabes ont gagné de nouvelles victoires politiques et militaires dans leur guerre contre l'agression israélienne. La lutte proprement dite leur a fait comprendre de plus en plus nettement que l'unité est une arme puissante pour vaincre l'ennemi et gagner la victoire. La lutte sera peut-être longue et difficile, mais l'avenir s'annonce bien. Nous sommes profondément convaincus que, quelle que soit la lutte de l'ennemi, quelles que soient les difficultés qu'il dresse sur la voie, les grands peuples arabes et palestiniens, défendant l'unité et persévérant dans leur lutte, surmonteront certainement ces nombreuses difficultés, déjoueront tous les desseins de l'ennemi, tous ses complots, et assureront la victoire finale de leur juste cause.

8. Pour ce qui est de la question de l'envoi de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU), nous y sommes toujours opposés en principe. C'est uniquement par considération envers les désirs des victimes de l'agression que la délégation chinoise s'était abstenue d'émettre un veto lors du vote sur la résolution 340 (1973) que le Conseil de sécurité a adopté le 25 octobre 1973. Nous fondant sur cette position, nous ne participerons pas au vote sur le projet de résolution tendant à prolonger le mandat de la FONU.

9. M. FAKIH (Kenya) [interprétation de l'anglais] : Je commencerai par rendre hommage à la mémoire d'un grand Français et d'un grand Européen. C'est avec une profonde émotion que nous avons appris la disparition du Président de la France, M. Georges Pompidou. Il croyait en la France et il ne voulait pas que son grand pays à la longue histoire soit traité comme un drapeau flottant au vent. C'était une personnalité noble et courageuse et sa disparition est une perte pour la France comme pour la communauté internationale.

10. Je vous félicite, monsieur le Président, d'occuper en ce conseil le fauteuil présidentiel. Votre pays, comme le mien, fait partie du groupe des pays non alignés et du Groupe des Soixante-Dix-Sept. C'est pourquoi nos deux délégations ont bien des occasions de coopérer. Aussi est-ce avec grand plaisir que nous vous voyons assumer la présidence du Conseil. Ma délégation ne vous ménagera pas sa coopération dans l'exercice de vos fonctions ardues.

11. Nous avons parmi nous le nouveau représentant permanent du Royaume-Uni, M. Ivor Richard. Ma délégation lui souhaite la bienvenue; nous serons heureux d'œuvrer avec lui pour la défense des principes de la Charte.

12. Lorsque, le 25 octobre dernier, M. Odero-Jowi a soumis, au nom des membres non alignés du Conseil de sécurité, un projet de résolution, devenu la résolution 340 (1973), demandant la création de la FONU, l'Organisation est entrée dans une période historique. Nous avons alors appuyé la création de la Force et nous n'hésiterons pas aujourd'hui à appuyer son maintien. Nous sommes heureux de constater que le Secrétaire général exprime la même opinion [voir S/11248, par. 68]. Notre attitude est facile à comprendre. Nous avons fait l'amère expérience que, à moins que les parties au conflit ne soient séparées par une force neutre comme l'ONU, un simple cessez-le-feu, dans la plupart des cas, ne peut servir à grand-chose.

13. La résolution 340 (1973) demandait, entre autres, le retour des forces aux positions qu'elles occupaient le 22 octobre 1973. Il est bon que nous nous rappelions que la Force qui avait passé la ligne le 22 octobre est maintenant revenue en deçà de la ligne de 1967. En d'autres termes, la résolution du Conseil de sécurité, à la différence de nombreuses autres, n'est pas restée lettre morte. Elle a été mise en vigueur et l'image de l'organe principal de l'ONU en fut améliorée.

14. Permettez-moi également de rappeler ici que l'alinéa a du mandat de la Force contenu dans le rapport du Secrétaire général du 27 octobre 1973 [voir S/11052/Rev. 1, par. 2] stipule que la FONU supervisera le retrait des forces à la ligne du 22 octobre 1973. Cet alinéa est donc évidemment périmé maintenant.

15. L'alinéa b du mandat de la Force stipule que : "La Force fera tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir une reprise des combats". Cet alinéa est très actuel et devrait être suffisant pour répondre aux besoins présents de la Force. Nous ne voyons donc pas pour le moment la nécessité d'élaborer un nouveau mandat. Si, à l'avenir, on n'assiste pas à un retrait des forces d'occupation et si le rôle de la Force doit être modifié, alors, peut-être, sera-t-il temps d'adopter des mesures.

16. Le maintien de la paix se paie : 30 millions de dollars tous les six mois sont une grosse somme d'argent; mais il n'est point de prix à payer qui soit trop élevé lorsqu'il s'agit de sauver des vies humaines et de créer l'atmosphère nécessaire au déroulement des négociations de paix. Chaque centime pouvant être épargné devrait l'être, et nous avons relevé que cent trente-neuf militaires péruviens ont quitté la Force. Nous relevons également, au paragraphe 70 du présent rapport, que le Secrétaire général a l'intention de

réduire la Force dès que la situation le permettra. Toutefois, il faut se garder d'aller trop loin ou trop vite. Il est possible que l'on assiste sur un autre front à une séparation des forces et qu'alors on ait besoin sur cet autre front de la FUNU.

17. Puisque nous parlons de finances, il est essentiel de souligner que les pays qui ont coopéré en offrant des contingents à l'ONU ne devraient en aucune façon en souffrir financièrement. Ils devraient tous être traités de la même façon. Ma délégation souhaiterait que l'on agisse de la façon suivante : tout d'abord, il faudrait fixer un plafond pour le montant du remboursement auquel tous les pays qui ont envoyé des contingents pourraient prétendre. En second lieu, une partie des dépenses pourrait être dès maintenant remboursée aux pays qui ont envoyé des contingents, plutôt que d'attendre la réunion de l'Assemblée générale en septembre. Des ajustements pourraient ensuite être effectués après que l'Assemblée en aura décidé.

18. Dans la mesure où tous les contingents de la FUNU sont des unités de la paix de l'ONU et reçoivent des instructions de l'ONU, les parties au différend du Moyen-Orient ont le devoir de les traiter tous de la même façon. Cela est une question fondamentale et nous espérons qu'il n'y aura pas de différence dans la manière dont les contingents seront traités par les parties dans la région. Nous notons une fois encore avec satisfaction que le Secrétaire général nous assure, aux paragraphes 10 et 71 de son rapport, qu'il suit ce problème de très près.

19. Il serait vain de prétendre que la Force, qui a été créée avec une telle rapidité, n'a pas été sans connaître des difficultés de toutes sortes. Elle a dû faire face par exemple à bon nombre de dépenses inattendues; les pays participants n'ont pas encore été payés; certains pays ont envoyé plus de troupes que d'autres, etc. Toutefois, comparés à la perspective de paix dans la région, ces problèmes restent en fait mineurs.

20. Je ne terminerai pas ma brève intervention sans rendre hommage aux gouvernements qui ont envoyé leurs forces, au Secrétaire général et à son personnel pour l'énergie et le dévouement dont ils ont fait preuve en quête de la paix et pour servir le maintien de la paix. Je voudrais également rendre hommage aux membres de la FUNU qui ont sacrifié leur vie à cette mission de paix. Que leurs familles et leurs gouvernements veuillent bien accepter mes condoléances.

21. Après ces observations, ma délégation déclare qu'elle votera en faveur du projet de résolution dont nous sommes saisis.

22. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*): Aucun autre membre du Conseil n'ayant exprimé le désir d'expliquer son vote avant le vote, je vais mettre aux voix le projet de résolution dont le Conseil est saisi [S/11253].

Il est procédé au vote à main levée.

Par 13 voix contre zéro, le projet de résolution est adopté¹.

¹ Voir résolution 346 (1974).

Deux membres (Chine et Irak) n'ont pas participé au vote.

23. M. PÉREZ DE CUELLAR (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*] : Bien que, monsieur le Président, vous ayez déjà transmis avec tant d'éloquence les condoléances du Conseil au représentant de la France à l'occasion du décès du président Pompidou, je tiens à lui présenter de mon côté les condoléances du Pérou, déjà transmises d'ailleurs par le président Velasco Alvarado au président Poher, pour la disparition d'un homme d'Etat illustre qui réunissait les plus hautes qualités de l'esprit français.

24. Je voudrais maintenant, monsieur le Président, vous assurer de ma collaboration la plus empressée dans l'accomplissement de votre tâche de président du Conseil, tâche qui vous a déjà permis de faire montre de vos qualités et d'un zèle exceptionnels.

25. Enfin, je voudrais présenter mes souhaits de bienvenue au représentant du Royaume-Uni, M. Richard, qui apporte à ce conseil la somme de son expérience et de son intelligence ainsi que toute l'habileté qui est dans la grande tradition de la diplomatie britannique.

26. La délégation péruvienne ne pouvait manquer de voter en faveur du projet de résolution qui vient d'être adopté. En effet, ayant directement participé à la Force d'urgence au cours de ces derniers mois, mon pays est convaincu que l'œuvre accomplie par la FUNU a joué un rôle décisif pour maintenir la tranquillité dans le secteur où elle a été déployée. Nous sommes également persuadés que la reconduction de son mandat pour six mois est des plus indispensables.

27. Mon gouvernement est bien entendu disposé à continuer à contribuer avec le même enthousiasme à ce nouvel effort, convaincu que nous sommes de nous acquitter ainsi de nos obligations de Membre de l'ONU et pensant également contribuer à une noble tâche dont l'objectif final est la paix.

28. Ma délégation est heureuse de s'associer aux expressions de gratitude dont le Secrétaire général a fait l'objet pour ses vaillants efforts afin de mettre en œuvre complètement les résolutions. Nous saluons aussi l'excellent travail de la FUNU, dont l'efficace commandant, le général Siilasvuo, est dans cette enceinte aujourd'hui. Je désire exprimer la satisfaction de ma délégation devant l'important rapport du Secrétaire général sur la FUNU, rapport dont différents paragraphes ont été mis en relief dans la résolution que nous venons d'adopter.

29. Justement, ma délégation ne peut cacher sa préoccupation et son désir que soit promptement résolu le problème du remboursement, problème qui, sans aucun doute, touche davantage les pays en développement, étant donné que les dépenses effectuées pour leur participation à la FUNU représentent un effort économique relativement grand. Avec l'esprit de collaboration qui nous a toujours motivés à l'égard du Secrétaire général, je voudrais exprimer, au nom des pays en développement dont les contingents font partie de la FUNU, le souhait de voir adopter un plafond uniforme de remboursement sans distinction de

nationalité, conformément au principe d'égalité établi dans la Charte.

30. M. EL HASSEN (Mauritanie) : Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois en cette séance officielle du Conseil de sécurité, mes premiers mots seront naturellement pour vous adresser mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois, mois difficile, en vérité, car présider le Conseil en même temps que se tient une session aussi importante que cette sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale n'est certainement pas une sinécure. Mais nous faisons confiance à vos qualités de diplomate distingué et à votre compétence reconnue pour assumer pleinement cette responsabilité.

31. Je voudrais également exprimer les remerciements de ma délégation et sa gratitude à notre collègue et ami, l'ambassadeur Sani, pour la manière combien remarquable avec laquelle il a dirigé nos travaux durant le mois écoulé. Permettez-moi aussi de souhaiter la bienvenue à notre collègue l'ambassadeur Richard, qui vient d'être nommé représentant de la Grande-Bretagne.

32. Ces sentiments de joie et de reconnaissance auraient été davantage ressentis s'il n'y avait pas, hélas, ce deuil douloureux qui frappe aujourd'hui le Gouvernement et le peuple français. La disparition tragique du président Pompidou n'est pas seulement une perte pour la France; c'est une perte pour l'ensemble de la communauté internationale, qui a pu voir et apprécier l'importante contribution de cet éminent chef d'Etat français à la recherche de la paix, à la compréhension et à l'entente entre les peuples. En outre, le nom du président Pompidou, qui a été étroitement associé à celui du général de Gaulle, est, à ce titre, pour de nombreux Africains, un nom hautement évocateur : évocateur de la résistance contre l'occupation nazie et, donc évocateur de la lutte pour la dignité et l'indépendance nationale, autant de mots et d'idées qui ont une signification et une résonance particulières en Afrique. Mais le nom du président Pompidou est évocateur aussi de l'immense œuvre de décolonisation accomplie en Afrique par la République française et qui a permis à de nombreux pays africains d'assumer leur propre destin et de frayer leur chemin dans le concert des nations. Et le nom de Georges Pompidou est aujourd'hui plus que jamais évocateur des relations confiantes et amicales qui se sont établies entre la République française et l'ensemble des pays arabes et africains. C'est donc pour toutes ces raisons qu'au nom de mon pays je rends hommage à la mémoire du président Pompidou et assure la délégation française de notre profonde sympathie.

33. Je voudrais expliquer brièvement pourquoi ma délégation a appuyé le projet de résolution figurant dans le document S/i 1253. Il nous a semblé en effet que le mandat de la Force d'urgence, tel qu'il a été défini dans la résolution 340 (1973) et dans le rapport du Secrétaire général, en date du 27 octobre 1973, reste parfaitement actuel. On sait que cette région du Moyen-Orient demeure instable et potentiellement dangereuse, selon les propres termes du Secrétaire général. Le cessez-le-feu qui existe actuellement entre l'Egypte et les autorités sionistes

d'occupation est toujours précaire. Le moindre incident peut remettre en cause cette apparente accalmie et conduire à une reprise inévitable des combats. Or un tel incident ne saurait être exclu tant que les territoires de l'Egypte et de la Syrie ainsi que le territoire de la Jordanie sont l'objet d'une occupation militaire; tant que le peuple palestinien demeure chassé de ses foyers, meurtri dans sa dignité et dépouillé de ses droits. Cet incident ne saurait non plus être exclu tant qu'Israël poursuit sa politique implacable de destruction et de colonisation par la force, et cela au mépris de toutes les normes du droit international et de toutes les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

34. La tension monte dangereusement dans les territoires syriens occupés du Golan, en même temps que Mme Meir déclarait, le 28 mars, qu'Israël ne céderait aucun pouce de ces territoires. Parallèlement à cette escalade, les autorités de Tel-Aviv commettent les plus graves sacrilèges à l'égard des lieux saints de l'Islam à Jérusalem. Des fouilles pouvant conduire à l'écoulement et à la destruction de nombreuses mosquées sont actuellement entreprises, et pourtant, le respect et le caractère sacré de ces lieux ont été maintes fois affirmés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. C'est dire que si le mandat de la Force a été défini en octobre dernier dans des circonstances dramatiques, il n'en conserve pas moins aujourd'hui toute son actualité et toute sa signification. Il s'agit encore aujourd'hui de contrôler un cessez-le-feu qui peut être à tout moment compromis et de prévenir une reprise éventuelle des combats.

35. Il n'entre pas dans mes intentions de minimiser l'étape qui a été franchie du côté égyptien grâce aux nombreux efforts entrepris tant à l'intérieur qu'en dehors du Conseil. Mais nous pensons que, tant qu'une solution globale et définitive n'aura pas été établie dans cette région, tant qu'une paix durable n'aura pas été établie dans cette région, la Force devra conserver son caractère d'urgence et exercer ses activités dans le cadre du mandat qui lui a été déjà défini par le Conseil.

36. C'est partant de cet ensemble de considérations que ma délégation a été en faveur de la prolongation de ce mandat dans les termes déjà décidés par le Conseil et réaffirmés aujourd'hui dans la résolution que nous venons d'adopter.

37. En appuyant également cette résolution, nous avons pensé que l'accomplissement de ce mandat confié à la Force doit obéir à un certain nombre de principes, dont les deux plus importants ont été mentionnés par le Secrétaire général au paragraphe 71 de son présent rapport et sur le caractère d'urgence desquels nous avons insisté dans notre résolution.

38. En premier lieu, la Force d'urgence ne doit pas être considérée comme appartenant à tel ou à tel pays mais comme une unité militaire intégrée exécutant une mission internationale. Aucune restriction ou discrimination ne saurait être imposée à sa liberté de mouvement en raison de la nécessité d'une unité d'action dans l'opération du maintien du cessez-le-feu. Cependant, nous avons pris note que cette question fondamentale est en cours d'examen et nous espérons qu'elle trouvera rapidement une solution satisfaisante.

39. En second lieu, ces contingents, et particulièrement leurs gouvernements, doivent être traités sur un pied d'égalité, à l'exclusion de toute considération de niveau de vie dans leur pays d'origine. En effet, ces contingents quelle que soit leur provenance, accomplissent le même mandat, sont soumis aux mêmes servitudes et courent les mêmes dangers. Il est dès lors regrettable que certains parmi eux bénéficient d'un traitement préférentiel. Nous sommes convaincus que le Secrétaire général trouvera la solution appropriée dans le cadre des consultations qu'il poursuit actuellement avec les gouvernements intéressés. C'est d'autant plus nécessaire qu'il y va d'un principe fondamental de l'Organisation, à savoir l'égalité entre tous les Etats Membres.

40. Je ne voudrais cependant pas terminer cette brève explication de vote sans adresser un hommage mérité au sérieux et au dévouement avec lesquels le Secrétaire général suit l'application des décisions du Conseil et s'acquitte de cette tâche, dont nous connaissons la complexité et les multiples ramifications. Nos remerciements vont également aux pays qui ont apporté une contribution importante à la recherche de la paix au Moyen-Orient par l'envoi de contingents dans cette région.

41. M. NJINE (République-Unie du Cameroun) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord m'associer aux paroles de condoléances que vous avez adressées, ainsi que d'autres collègues qui m'ont précédé, au représentant permanent de la France à l'occasion du décès subit du président Georges Pompidou. Dès l'annonce de ce décès, mon gouvernement a adressé un télégramme de sympathie au Gouvernement français et à la famille du président Georges Pompidou, et mon chef d'Etat s'est rendu en personne aux obsèques de ce grand disparu pour témoigner de la vive douleur ressentie par le peuple camerounais à cette occasion.

42. Permettez-moi également d'adresser de la part de ma délégation la bienvenue au représentant permanent du Royaume-Uni, M. Richard, et de l'assurer de la constante coopération de ma délégation dans le cadre de l'accomplissement de sa haute mission.

43. Il m'est agréable de vous présenter les vives félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession au poste élevé de président du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Connaissant vos éminentes qualités de diplomate, et notamment votre large expérience des affaires de notre organisation, je suis convaincu que les travaux du Conseil connaîtront sous votre présidence l'évolution heureuse qu'en attendent les peuples du monde. Vous pouvez être assuré, monsieur le Président, de trouver auprès de ma délégation toute la coopération nécessaire à la bonne marche de nos travaux. Je voudrais aussi dire à votre prédécesseur, l'ambassadeur Sani, de l'Indonésie, combien ma délégation a apprécié la façon efficace et digne avec laquelle il a assumé les fonctions de président du Conseil au cours du mois de mars.

44. Ma délégation tient enfin à adresser ses sincères encouragements au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim,

pour sa précieuse contribution à la recherche de la paix au Moyen-Orient.

45. Le souvenir des affrontements particulièrement meurtriers au Moyen-Orient lorsque la FUNU fut constituée, le 25 octobre 1973, reste encore vivace dans notre esprit. La violence, les horreurs, les préjugés et les destructions des biens qui sont le lot de toutes les guerres semblent avoir marqué de façon profonde cette région pour une longue période. La tâche de la FUNU dans un tel contexte politique, et compte tenu de la nature du terrain dans la zone des combats, apparaissait des plus complexes. En fait, les membres de la Force ont dû assumer des tâches de maintien de la paix et humanitaires avec des moyens dérisoires dans des conditions particulièrement périlleuses.

46. Si l'on considère aujourd'hui l'ampleur des problèmes résolus sur le terrain, il y a lieu d'affirmer, avec le Secrétaire général, que l'établissement de la FUNU est un fait qui marquera dans les annales de l'Organisation des Nations Unies.

47. A cet effet, ma délégation voudrait adresser ses vives félicitations aux gouvernements qui ont accepté de mettre des contingents à la disposition de notre organisation, ainsi qu'aux commandant et soldats de la FUNU, aux observateurs de l'ONUST et aux représentants du Comité international de la Croix-Rouge, pour le dévouement dont ils ont fait montre à la cause de la paix et à l'égard de l'Organisation des Nations Unies.

48. Ma délégation a examiné avec soin l'important rapport du Secrétaire général [S/11248]. Le Gouvernement de la République-Uni du Cameroun, qui a toujours préconisé la juste application de la résolution 242 (1967) du Conseil, a accueilli avec un vif intérêt le dégageant des forces intervenu sur le front israélo-égyptien à la suite de la signature de l'accord du 18 janvier 1974. Le fait que ce dégageant se soit déroulé sans incidents et avec la pleine coopération des parties directement intéressées semble de bon augure pour la suite des négociations qui doivent aboutir à l'établissement d'une paix juste et durable dans la région.

49. Certes, des obstacles sérieux se dressent encore sur la voie de la paix; ma délégation espère cependant que, grâce aux efforts de la diplomatie multilatérale et à la médiation en cours de certaines puissances, il sera possible de créer des conditions favorables de négociation sur d'autres fronts militaires et sur le fond même de la question du Moyen-Orient, afin qu'en définitive une ère de paix, de justice et de prospérité pour tous les peuples de la région soit substituée à la situation actuelle de guerre ou de paix armée.

50. Au cours des six derniers mois, la Force d'urgence a assumé avec compétence les tâches que le Conseil de sécurité lui a assignées aux termes de la résolution 340 (1973). La Force a pu jouir de la confiance constante du Conseil et des parties directement concernées et fonctionner dans une large mesure comme une unité militaire intégrée, conditions posées dans le rapport du Secrétaire général du 27 octobre 1973 pour son déploiement efficace. Il faut également apprécier le fait que les prévisions financières pour le fonctionnement de la FUNU ont été

respectées sans que l'efficacité de la mission ne s'en trouve pour autant affectée.

51. Ma délégation est convaincue que cette évolution heureuse de la FUNU au Moyen-Orient, due sans aucun doute à l'abandon de certaines données surannées en la matière, enrichira l'expérience de notre conseil dans le domaine de l'organisation des opérations de maintien de la paix.

52. Le recours qui a été fait aux contingents des différentes régions géographiques me semble être un des facteurs d'efficacité de la Force d'urgence dont il faudra dorénavant tenir compte. Les consultations officielles régulières entre le Secrétaire général et le Conseil ont permis de dissiper bien des malentendus et méritent d'être encouragées à l'avenir.

53. Ma délégation fait confiance au Secrétaire général pour rechercher une solution équitable et urgente au problème du taux de remboursement des dépenses supportées par les pays qui ont mis des contingents à la disposition de la FUNU, compte tenu surtout des justes préoccupations exprimées par de nombreux pays. Elle espère également que le Secrétaire général fera tout ce qui est en son pouvoir pour que les Etats intéressés respectent le principe de la libre circulation dans la région des contingents de tous les pays sans restriction aucune. Une discrimination dans ce domaine serait regrettable et pourrait desservir les intérêts de l'ONU.

54. Malgré l'action positive accomplie par l'Organisation au Moyen-Orient, il ne faut pas dissimuler le fait que la situation demeure toujours tendue et préoccupante sur certains fronts. Les rapports reçus des observateurs de l'ONUST ne sont guère rassurants. La présence de la FUNU s'avère donc encore nécessaire dans la région pour faciliter des contacts entre les parties et poursuivre diverses missions de maintien de la paix.

55. C'est pour cette raison que la prolongation du mandat de la FUNU, tel qu'il a été défini dans la résolution 340 (1973), a rencontré la pleine approbation de mon gouvernement.

56. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Tout d'abord, monsieur le Président, je tiens à m'associer sans réserve à ce que vous avez dit à notre collègue au Conseil, l'ambassadeur de Guiringaud, représentant de la France, et à la délégation française pour leur exprimer, au nom du Conseil, nos condoléances les plus sincères à l'occasion du décès du président Pompidou.

57. De leur côté, la mission de l'Union soviétique auprès de l'Organisation des Nations Unies et la délégation de l'Union soviétique au Conseil de sécurité ont déjà eu l'occasion de leur exprimer leurs profondes condoléances lors de la séance officielle tenue par les membres du Conseil. A présent, je me permettrai de donner lecture du message envoyé par les dirigeants soviétiques — M. Brejnev, M. Podgorny et M. Kossyguine — à M. Alain Poher, président par intérim de la République française et à M. Pierre Messmer, premier ministre de la République française :

"C'est avec une profonde douleur que nous avons appris la nouvelle de la mort prématurée du Président de la République française, M. Georges Pompidou. Recevez en cette heure de deuil, nos sincères condoléances.

"En Union soviétique, nous avons le plus grand respect pour le président Pompidou, éminent homme d'Etat français, qui a beaucoup fait pour développer l'amitié traditionnelle entre l'Union soviétique et la France.

"Pendant les années où M. Georges Pompidou a exercé la présidence, les relations franco-soviétiques se sont encore affirmées et elles ont été marquées par l'adoption, par la France et l'Union soviétique, de documents fondamentaux largement reconnus sur le plan international. Nous apprécions hautement les résultats acquis pendant cette période grâce à la coopération de l'Union soviétique et de la France pour assurer la détente en Europe et dans le monde, ainsi que pour développer la coopération entre les Etats, dans l'égalité de droits.

"L'Union soviétique continuera à poursuivre systématiquement une politique d'amitié et de coopération sur tous les plans avec la France, ce qui est conforme aux intérêts fondamentaux des peuples des deux pays et renforce les principes de la coexistence pacifique dans les relations entre Etats dotés de structures sociales différentes."

58. Les dirigeants ont également envoyé un télégramme à Mme Claude Pompidou, la femme du Président disparu :

"Nous pleurons avec vous la mort prématurée de votre mari, Georges Pompidou, président de la République française.

"Nous gardons à jamais le souvenir des rencontres amicales que nous avons eues avec le président Pompidou, qui a joué un grand rôle dans le développement et le renforcement des relations d'entente et de coopération entre l'Union soviétique et la France.

"Recevez nos très sincères condoléances à l'occasion du deuil cruel qui vous frappe, vous et votre famille."

59. Au nom de la délégation soviétique, je voudrais vous féliciter, monsieur le Président, de votre accession au poste si important qu'est la présidence du Conseil de sécurité et vous souhaiter plein succès dans ces fonctions. Dès les premiers jours de votre présidence, nous avons pu constater qu'il vous a fallu vous consacrer très activement à cette tâche et nous avons noté avec plaisir que vous vous en acquitez parfaitement. Nous vous souhaitons sincèrement de continuer dans cette voie.

60. C'est avec une vive satisfaction que nous nous souvenons aussi de notre collaboration avec votre prédécesseur, M. Anwar Sani, auquel nous exprimons toute notre reconnaissance.

61. Nous sommes également très heureux d'adresser nos félicitations à un de nos collègues qui participe aujourd'hui pour la première fois à une réunion officielle du Conseil, le représentant du Royaume-Uni, l'ambassadeur Richard. Pour notre part, nous nous efforcerons d'œuvrer de concert avec lui au renforcement de la paix et de la sécurité.

62. Je ne saurais terminer ces observations préliminaires sans exprimer nos condoléances à notre collègue au Conseil de sécurité, le représentant du Pérou, ainsi qu'à la mission finlandaise, à l'occasion du décès de soldats de ces pays appartenant à la FUNU. Nous regrettons profondément la mort de ces membres de leurs contingents tombés au champ d'honneur en accomplissant leur devoir, au service des objectifs internationaux et de la cause de l'Organisation des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix. Je viens d'être informé à l'instant que les contingents indonésien et panaméen ont également subi des pertes et que le contingent autrichien compte des blessés. Nous exprimons nos condoléances à l'occasion de ces pertes et nous formulons des vœux sincères pour le prompt rétablissement des soldats et officiers autrichiens qui ont été blessés.

63. Nous ne pouvons manquer de rendre hommage au commandement et aux hommes de troupe du contingent polonais qui est chargé de la tâche importante du déminage, l'une des plus dangereuses qui soit assignée actuellement à un contingent de la Force d'urgence. De tout cœur nous souhaitons à nos amis, soldats et officiers polonais, de s'acquitter de cette tâche avec succès pour que les mines ne fassent pas de nouvelles victimes.

64. Le Conseil de sécurité examine aujourd'hui une question importante, celle de la prorogation de la FUNU au Moyen-Orient. Il était saisi d'un rapport spécial du Secrétaire général ainsi que d'un projet de résolution sur la question, établi grâce aux efforts conjugués des membres non permanents du Conseil, que nous remercions pour leur peine et leur travail.

65. En octobre dernier, à un moment décisif où l'on se demandait si la guerre allait éclater et persister au Moyen-Orient et si le Conseil était en mesure de faire cesser le feu, le groupe des membres non permanents du Conseil, et particulièrement les représentants des pays non alignés, ont rendu un immense service au Conseil et, d'une manière générale, à la cause du renforcement de la paix au Moyen-Orient. C'est en effet grâce à leur initiative et à leur proposition, comme suite au projet de résolution qu'ils avaient préparé et que le Conseil a adopté, que la Force d'urgence a été mise sur pied. Cette fois encore, c'est le groupe des membres non permanents du Conseil qui s'est employé le plus activement, avant la présente séance, à élaborer un projet de résolution approprié sur la question; ses efforts ont été couronnés de succès puisque ce projet a été adopté à l'unanimité ou à la quasi-unanimité, deux membres du Conseil de sécurité n'ayant pas participé au vote. Je ne vous cacherai pas que la délégation soviétique aurait préféré un projet de résolution plus vigoureux. Cependant, étant donné que la grande majorité des membres du Conseil a donné son assentiment à ce texte, la délégation soviétique n'a pas cru devoir s'opposer à son adoption.

66. Nous avons étudié avec attention le rapport du Secrétaire général. On y retrouve tous les aspects les plus importants de l'organisation et des activités de la Force d'urgence, laquelle peut à bon droit être qualifiée de première force véritablement internationale que l'Organisation des Nations Unies ait mise sur pied pour le

maintien de la paix dans une région dangereuse. L'improvisation qui a présidé dans un passé lointain à la création de "forces des Nations Unies" ne saurait servir de précédent à la création de forces armées véritablement internationales chargées de mener à bien la noble mission qui est celle d'une opération de maintien de la paix.

67. Il y a tout lieu de reconnaître que le Secrétaire général et le commandant de la Force d'urgence ont accompli un travail considérable et difficile et qu'ils ont obtenu des résultats positifs. Le Conseil de sécurité a toutes les raisons d'exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général, M. Waldheim, et au commandant de la FUNU au Moyen-Orient, le général Siilasvuo.

68. La question de la présence de la FUNU au Moyen-Orient est étroitement liée à l'évolution de la situation d'ensemble dans cette région. Grâce aux efforts du Conseil de sécurité et des pays qui souhaitent voir s'établir une paix juste et durable au Moyen-Orient, il a été possible de créer les conditions préalables nécessaires à un règlement pacifique du problème du Moyen-Orient, problème aigu et dangereux pour la paix, né de l'agression israélienne contre les Etats arabes voisins. A cet égard, la mise en œuvre de la résolution 242 (1967) conserve toute son importance, de même que l'application des résolutions 338 (1973), 339 (1973) et 340 (1973) que le Conseil a adoptées en octobre 1973. L'application de ces résolutions est la condition *sine qua non* d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

69. A propos du règlement du problème au Moyen-Orient, le secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, M. Leonid Ilyitch Brejnev, a notamment déclaré, dans un discours qu'il a prononcé lors de la rencontre de l'amitié soviéto-cubaine, à La Havane, le 29 janvier 1974 :

"La paix, telle que nous l'entendons, c'est le rétablissement des droits légitimes et inaliénables des peuples arabes, bafoués par l'agression israélienne, ainsi que la solution constructive et durable de la crise du Moyen-Orient. C'est précisément ce que l'Union soviétique défend, avec constance et fermeté.

"L'accord intervenu au début des travaux de la Conférence de paix de Genève entre l'Egypte et Israël sur le retrait des forces représente un pas en avant. Ce n'est cependant qu'une mesure partielle, de caractère purement militaire, et qui, d'ailleurs, ne concerne pour le moment que l'un des pays arabes qui ont participé aux opérations militaires. L'on ne saurait, bien entendu, s'arrêter là. La Conférence de Genève doit mener à bien sa tâche essentielle qui est d'assurer un règlement politique fondamental et d'établir une paix durable au Moyen-Orient. Or, ce but ne sera atteint que si les forces israéliennes se retirent de tous les territoires arabes occupés en 1967 et si les droits légitimes du peuple arabe de Palestine sont respectés. Les décisions de l'Organisation des Nations Unies touchant le Moyen-Orient doivent être appliquées dans leur totalité dans toutes leurs dispositions, et ce dans les plus brefs délais. L'Union soviétique continuera comme par le passé à servir activement cette cause importante."

70. La question de la présence de la FUNU au Moyen-Orient s'inscrit dans le cadre d'une question plus large, à savoir la nécessité de réaliser une paix juste et durable dans cette région explosive. Pour notre part, nous nous associons sans réserve à l'avis du Secrétaire général quand il écrit dans son rapport que "le dégagement des forces égyptiennes et israéliennes n'est qu'un premier pas... vers le règlement du problème du Moyen-Orient" [S/11248, par. 68]. Cette idée est maintenant reflétée dans la résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter sur cette question.

71. Les questions traitées dans le dernier rapport du Secrétaire général et qui ont trait à divers aspects des activités de la FUNU, n'ont, en principe, rien de nouveau pour les membres du Conseil de sécurité. Dans cet ordre d'idées, il convient de rappeler ici que tout un ensemble de questions liées à la FUNU ont été, à maintes reprises, examinées en détail par les membres du Conseil lors de consultations officielles.

72. Tout d'abord, il y a lieu de noter que cet examen a déjà donné des résultats positifs. Le contrôle systématique exercé par le Conseil à l'égard des activités de la FUNU, les contacts étroits et la coopération entre les membres du Conseil, le Secrétaire général et le Secrétariat sont extrêmement utiles. Les entretiens entre les membres du Conseil et le Secrétaire général devraient désormais se poursuivre régulièrement. Nous notons aussi avec satisfaction que le Secrétaire général présente périodiquement des rapports au Conseil sur les activités de la FUNU. Plusieurs membres du Conseil ont cependant exprimé le désir qu'à l'avenir ces rapports aient un caractère plus détaillé et portent sur toutes les questions ayant trait aux activités de la FUNU, qui intéressent les membres du Conseil.

73. La question des effectifs de la FUNU est l'une des questions importantes dont le Conseil soit saisi; il doit la trancher sur la base d'une analyse des besoins réels, du déploiement effectif de la FUNU et de l'efficacité de son utilisation. Dans ce contexte, on ne saurait manquer de relever qu'au départ les effectifs de la FUNU — qui avaient d'abord été fixés à quelque 7 000 hommes — l'ont été, comme l'ont montré les événements qui ont suivi, sans qu'il soit dûment tenu compte des tâches concrètes qui allaient lui échoir ni de la situation sur place. Par souci d'équité, nous tenons cependant à ajouter qu'il n'était pas facile à l'époque de déterminer objectivement les données exactes de la situation.

74. F. revanche, on n'était pas fondé pour autant à parler ensuite d'une augmentation de ces effectifs. Il faut cependant rendre leur dû aux membres du Conseil qui n'ont pas automatiquement accepté cette proposition. Grâce au sérieux avec lequel ils ont traité la question et à l'échange de vues détaillé auquel ils ont procédé avec le Secrétaire général, il a été possible, comme on le sait, non seulement de ne pas augmenter les effectifs de la FUNU, mais, au contraire, de ce contenter de leur importance numérique réelle qui était inférieure à 7 000 hommes et qui est maintenant officiellement fixée dans le rapport du Secrétaire général, à 6 788 hommes. A l'heure actuelle, ainsi qu'il ressort du rapport, on assiste à une utilisation plus efficace et plus rationnelle de la FUNU, ce dont le Conseil ne peut

que se féliciter. La délégation soviétique note avec satisfaction que le Secrétaire général a écrit dans son rapport qu'il a la ferme intention de ne pas augmenter les effectifs de la FUNU, et, qui plus est, de contrôler "en permanence l'importance des effectifs nécessaires à la Force afin de réduire les dépenses et de réaliser des économies" [ibid., par. 70]. Cette façon de voir, consignée dans le rapport, est maintenant reflétée dans la résolution adoptée par le Conseil. Ainsi, on peut affirmer que cette idée a été consignée deux fois.

75. A cet égard, il serait fort souhaitable de ne pas perdre de vue non plus les idées émises lors des délibérations qui ont précédé la création de la FUNU. En effet, à ce moment-là, on était parti de l'hypothèse que le nombre optimal de chaque contingent national au sein de la FUNU ne devait pas dépasser 600 à 700 hommes. Il faudrait que le Secrétariat réfléchisse aussi à ce problème, de concert avec le commandant de la FUNU, à la lumière de ce qui avait alors été convenu.

76. Les membres du Conseil ne peuvent manquer de s'intéresser aussi à la question des dépenses d'entretien de la FUNU. Objectivement parlant, il n'y a aucune raison d'accepter que, en traitant du maintien de la présence de la FUNU au Moyen-Orient pour une nouvelle période de six mois, on soulevé aussi la question d'une augmentation des dépenses d'entretien de la FUNU, lesquelles dépasseraient le niveau des crédits ouverts par l'Assemblée générale, qui étaient de 30 millions de dollars pour un semestre. La seule conclusion que l'on puisse tirer de cette manière de poser le problème est qu'il y a eu un excédent de dépenses à l'heure actuelle ou pendant la période à l'examen. Nul n'ignore cependant que la FUNU, au cours des quatre premiers mois de son existence n'a pas eu, il s'en faut, des effectifs complets et que ce n'est que lors des deux derniers mois que le niveau des effectifs s'est rapproché de 7 000 hommes sans même l'atteindre. Dans ces conditions, même en présence de dépenses imprévues, on pouvait compter que le montant des dépenses effectives pour les premiers six mois serait nettement inférieur à 30 millions de dollars. Le Conseil devrait relever ce fait.

77. Le Conseil a pris en considération et a approuvé la déclaration du Secrétaire général selon laquelle les opérations de la FUNU seraient effectuées avec le minimum de dépenses et le maximum d'économies. Le Conseil est en droit de compter qu'il en sera ainsi et que les crédits engagés au titre de la FUNU ne dépasseront pas le montant prévu par l'Assemblée générale. A cet égard, il est indispensable que le Secrétariat, avec le commandant de la Force, fasse sérieusement, crayon en main, le calcul des dépenses vraiment indispensables à l'entretien de la FUNU et qu'ils prennent de toute urgence des mesures pour réaliser le maximum d'économies.

78. Le principe de la répartition géographique équitable, adopté par les organismes des Nations Unies et réaffirmé par le Conseil de sécurité — appliqué en l'occurrence à la composition de la FUNU —, est l'une des pierres angulaires de sa création et de son fonctionnement. Ce principe, on le sait, a été expressément consacré par le Conseil eu égard aux conditions concrètes dans lesquelles les forces de l'ONU

sont amenées à intervenir. C'est précisément pour cela que le respect le plus rigoureux de ce principe est un critère important pour déterminer si la FUNU est véritablement une force armée internationale, une force de l'Organisation des Nations Unies, dont la mission est de maintenir la paix pour le compte des Nations Unies. Or, il existe des preuves irréfutables que ce principe est violé en ce qui concerne le déploiement, les déplacements et l'utilisation de la FUNU. Ce fait a déjà été relevé par de précédents orateurs. Le rapport du Secrétaire général dit expressément : "Un des problèmes en suspens provient du fait que des restrictions sont imposées à la liberté de mouvement des membres de certains contingents" [ibid., par. 10].

79. Les membres du Conseil savent bien ce que signifie cette phrase du rapport, formulée en termes quelque peu généraux; elle signifie concrètement que les contingents de deux pays africains — le Ghana et le Sénégal — celui d'un pays asiatique — l'Indonésie — et celui d'un pays d'Europe orientale — la Pologne — font l'objet, de façon inadmissible et contrairement à la décision du Conseil, de discrimination de la part du Gouvernement israélien qui argue que les gouvernements de ces quatre Etats n'entretiennent pas de relations diplomatiques avec Israël.

80. Il convient de souligner, dans cet ordre d'idées, que cette manière d'agir illégale d'Israël limite considérablement et même paralyse les activités de la FUNU, la rend moins efficace et la contraint à avoir des effectifs plus nombreux, en soldats et en officiers, qu'il n'en faudrait normalement pour lui permettre d'exécuter la mission qui lui a été confiée.

81. Le commandement de la FUNU est obligé, comme on a pu en juger par les précédents rapports du Secrétaire général, de qualifier de "réserves" les contingents non utilisés à cause de la position d'Israël, comme si cette partie des effectifs de la FUNU se trouvait véritablement en réserve. Or, en réalité, ces contingents ne peuvent être utilisés efficacement en raison des restrictions à leur liberté de mouvement, imposées par le Gouvernement israélien. Ainsi donc, Israël porte la responsabilité directe de l'augmentation inutile et injustifiée des effectifs de la FUNU et, par conséquent, de l'augmentation des dépenses d'entretien. Il faudrait donc, semble-t-il, envisager de lui présenter une facture pour les frais supplémentaires qu'on est ainsi forcé d'encourir.

82. Ce qui est plus important encore, c'est que ces restrictions et cette discrimination illégales pratiquées à l'égard de certains éléments des effectifs de la FUNU n'ont rien à voir avec la logique, ne reposent sur rien et sont injustifiables en droit international. La composition de la FUNU avait été arrêtée par une décision du Conseil de sécurité, qui était dirigée précisément contre les tentatives d'Israël de faire de la discrimination contre tel ou tel contingent d'Afrique, d'Asie ou d'Europe orientale. Ainsi, les membres du Conseil doivent absolument exiger qu'Israël s'incline devant les décisions du Conseil et renonce à cette pratique illégale.

83. D'ailleurs, c'est ce qui est fait dans la résolution qui vient d'être adoptée, où l'on se réfère aux problèmes urgents mentionnés au paragraphe 71 du rapport du

Secrétaire général, lequel traite précisément de ce problème important et urgent. Le Secrétaire général a raison de dire dans le rapport que la liberté de mouvement des contingents dans la zone d'opérations de la Force est un problème qu'il importe de résoudre d'urgence et sans plus attendre. Le Conseil doit apporter au Secrétaire général aide et concours pour résoudre au plus vite ce problème provoqué par l'attitude et les agissements d'Israël.

84. A ce propos, comment ne pas se poser la question suivante qui vient tout naturellement et logiquement à l'esprit ? Israël, on le sait, a été contraint d'accepter, premièrement, le cessez-le-feu et, deuxièmement, la signature de l'accord relatif au dégagement de ses forces et des forces égyptiennes avec lesquelles il était en guerre. Il a de même accepté que soit créée une zone de dégagement. Pourquoi donc, dans ces conditions, Israël poursuit-il une politique d'hostilité et de haine envers d'autres Etats qui ne sont pas en guerre avec lui mais qui ont seulement rompu leurs relations diplomatiques avec lui à la suite de son agression contre les Etats arabes ?

85. Il n'y a aucune justification à cette attitude envers la Force d'urgence et il ne saurait y en avoir aucune. Il est indispensable de mettre fin à toutes les mesures restrictives et discriminatoires à l'égard de tous les contingents, y compris de ceux des pays avec lesquels Israël n'a pas de relations diplomatiques. Tous les contingents qui font partie de la FUNU doivent bénéficier des mêmes droits et du même respect. Du fait qu'elles font partie de la FUNU, ces troupes constituent des forces armées internationales, créées par le Conseil de sécurité en sa qualité d'organe de l'ONU chargé au premier chef de faire cesser l'agression et de maintenir la paix. Ce sont là des forces de l'ONU et non pas des forces nationales. Elles accomplissent une opération internationale de maintien de la paix au nom de l'ONU, leur mission leur a été confiée par le Conseil et il faut absolument les traiter en conséquence. Quant au Conseil, il est tenu de prendre lui-même des mesures et d'aider le Secrétaire général dans la solution de cette question.

86. Un autre critère du respect rigoureux du principe de la répartition géographique équitable est l'application de ce principe à tous les échelons du commandement et de la direction de la Force d'urgence. A cet égard, le Conseil doit veiller à ce que ce principe soit pleinement mis en œuvre, premièrement en ce qui concerne le département qui, au Secrétariat, s'occupe des affaires concernant la FUNU et, deuxièmement, pour ce qui est de la représentation au quartier général de la Force et aux différents postes de commandement des unités, ainsi qu'au quartier général de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST).

87. Enfin, le troisième aspect du principe de la répartition géographique équitable approuvé par le Conseil est son application au remboursement aux divers pays des dépenses afférentes à leur contingent servant dans la Force d'urgence. Cette question importante a déjà été abordée par les orateurs précédents et le sera sans doute aussi par ceux qui prendront la parole après moi. Le rapport contient à cet égard certaines dispositions positives concernant la nécessité d'établir un remboursement uniforme et de fixer un

plafond de ce remboursement. Nous interprétons cela comme signifiant que tous les contingents de la FUNU doivent être traités sur un pied d'égalité pour ce qui est du remboursement des dépenses, indépendamment de leur nationalité, de leur race, de la couleur de leur peau, de leurs opinions politiques ou religieuses.

88. Les passages pertinents du rapport sont rédigés en termes trop généraux et demandent donc à être précisés. Etant donné l'importance attachée à cette question, notamment par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui fournissent pour la première fois des contingents à la FUNU, il faut absolument résoudre dans les plus brefs délais, selon le principe de l'égalité absolue et en toute justice, cette importante question de l'inégalité dans le remboursement, question qui pourrait engendrer de graves complications. Néanmoins, il va de soi que le Conseil a, lui aussi, le droit de s'adresser aux Etats Membres pour leur demander de ne pas se montrer trop exigeants à cet égard.

89. Cela étant et puisque la résolution adoptée par le Conseil tient compte des considérations évoquées par la délégation soviétique, celle-ci ne s'est pas montrée opposée à ce que le mandat de la FUNU soit prorogé pour une nouvelle période limitée de six mois, ainsi qu'il était proposé. Nous tenons compte, ce faisant, de ce que dans la résolution qu'il vient d'adopter, le Conseil souligne particulièrement la nécessité de résoudre de façon satisfaisante les problèmes urgents mentionnés au paragraphe 71 du rapport du Secrétaire général et, partant, la nécessité de régler sans tarder l'importante question de la liberté de mouvement de tous les contingents qui constituent la FUNU dans la zone où elle se trouve et opère.

90. Nous constatons également avec satisfaction que, dans cette résolution, le Conseil prend particulièrement note de l'intention du Secrétaire général de réexaminer constamment l'effectif nécessaire pour la Force en vue d'opérer des réductions et de faire des économies. De la sorte, la résolution prend en considération et mentionne dûment les questions dont les membres du Conseil ont à maintes reprises souligné, au cours de leurs consultations officielles, qu'il était indispensable de les résoudre.

91. M. SALAZAR (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*] : Ma délégation tient à s'associer aux condoléances adressées par le Président, au nom du Conseil, au représentant de la France, à l'occasion du décès du président Pompidou. La communauté internationale tout entière a profondément ressenti la perte de ce grand dirigeant de la France et mon gouvernement a exprimé au Gouvernement français la part qu'il prenait au deuil du peuple français.

92. Monsieur le Président, je me réjouis de vous voir assumer la présidence pour le mois en cours. Nous connaissons déjà votre expérience, votre tact dans l'accomplissement de vos fonctions diplomatiques, et vous avez déjà donné la preuve de cette expérience au cours des consultations auxquelles vous avez participé en ce qui concerne le projet de résolution que nous venons d'adopter. Je vous souhaite plein succès pour le reste de votre mandat et vous assure de la collaboration entière de ma délégation.

93. Je voudrais m'associer également aux paroles de bienvenue qui ont été adressées au nouveau représentant du Royaume-Uni auprès du Conseil et lui adresse les vœux les meilleurs pour l'exercice de ses fonctions.

94. Ma délégation souhaite maintenant expliquer certaines des raisons qui l'ont poussée à donner son appui au projet de résolution qui a été adopté. Nous savons parfaitement que la FUNU a effectué un travail décisif et indispensable depuis sa création. Le Costa Rica n'était pas membre du Conseil de sécurité lorsque la FUNU fut créée, en octobre dernier, par une décision du Conseil. Nous savons que l'initiative de cette création revient à un groupe de pays non membres permanents et que cette décision adoptée ensuite par le Conseil est devenue une garantie très efficace pour les résolutions qui furent heureusement adoptées en ce qui concerne le cessez-le-feu et pour les mesures complémentaires qui pourront être prises pour assurer le rétablissement de la paix au Moyen-Orient.

95. Ma délégation a été satisfaite de voter en faveur du projet qui a été discuté car, ce faisant, elle assure la pérennité du travail accompli par la délégation qui occupait antérieurement ce siège -- la délégation panaméenne -- en tant que représentante du groupe latino-américain et des efforts déployés en vue de la réalisation des objectifs confiés au Conseil.

96. En outre, ma délégation a lu avec beaucoup de plaisir le rapport du Secrétaire général, qui a servi de base à la résolution. Ce rapport fait apparaître très clairement le dévouement, la perspicacité et le zèle qu'a mis le Secrétaire général à appliquer de façon efficace les mesures adoptées par le Conseil pour rétablir la paix au Moyen-Orient. Ma délégation veut profiter de cette occasion pour féliciter le Secrétaire général pour son excellent rapport et pour les mesures pertinentes qu'il y recommande.

97. M. JANKOWITSCH (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Au cours de la semaine passée, un grand homme d'Etat et un grand Européen est disparu : M. Georges Pompidou, président de la République française. Samedi dernier, un nombre impressionnant de dirigeants mondiaux ainsi que notre Secrétaire général représentant les Nations Unies, se sont rassemblés à Paris pour rendre hommage à sa mémoire et partager le deuil du peuple français. Permettez-moi d'adresser en cette triste occasion les plus vives condoléances de ma délégation à l'ambassadeur de France, M. de Guiringaud. Le Président Pompidou jouissait, en Autriche, d'une très grande estime et la visite qu'il avait faite à Vienne alors qu'il était premier ministre n'a pas été oubliée. Nous n'oublierons pas non plus combien il a contribué à assurer à l'Autriche des relations nouvelles et constructives avec la communauté européenne. Exprimant un sentiment largement partagé, le chancelier fédéral d'Autriche, M. Bruno Kreisky, a dit que le peuple autrichien avait perdu en lui un grand ami.

98. Permettez-moi, monsieur le Président, de vous adresser les vives félicitations de ma délégation pour votre accession, pour ce mois, à la présidence du Conseil de sécurité. Nous sommes heureux de voir ce fauteuil occupé par le très habile et talentueux représentant de l'Irak,

l'ambassadeur El-Shibib, et nous l'assurons de notre entier soutien dans l'accomplissement de ses fonctions.

99. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour remercier le Président du mois précédent, l'ambassadeur Anwar Sani, de l'Indonésie, pour les services qu'il a une fois encore, grâce à sa mesure et à son dévouement, rendus à ce conseil. Ces services ne démentent en rien la réputation admirable de leader qu'il s'est déjà acquise dans les occasions précédentes, au cours de la présidence en janvier 1973, et en tant que président de la mission du Conseil de sécurité en Zambie en février de la même année.

100. Permettez-moi encore d'adresser des paroles de bienvenue à notre nouveau collègue, l'ambassadeur Richard, représentant du Royaume-Uni. M. Richard apportera à ce conseil sa riche expérience acquise dans la vie politique de son pays, à la foi au sein du Gouvernement de Sa Majesté et de la Chambre des Communes. Il ne saurait être de meilleure qualification pour siéger en ce conseil que la distinction et l'auréole que confère l'appartenance à l'ancêtre des parlements. Sa présence parmi nous est donc une source de grande satisfaction et augure bien des travaux futurs du Conseil. Ma délégation et moi-même nous réjouissons de travailler avec lui.

101. Le Conseil de sécurité est réuni aujourd'hui pour prolonger le mandat de la FUNU au Moyen-Orient. La création par le Conseil de sécurité, le 25 octobre 1973, d'une nouvelle Force d'urgence des Nations Unies est un acte véritablement historique. Point n'est besoin ici de rappeler en détail les heures d'anxiété qu'a fait vivre l'éclatement de la crise mondiale d'octobre 1973. Les comptes rendus du Conseil évoquent de façon convaincante le drame et la tension des heures et des jours qui ont immédiatement précédé et immédiatement suivi le vote de la résolution du 22 octobre sur le cessez-le-feu et celles qui ont suivi. Au cours de ces événements, la création en quelques heures d'une nouvelle Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient constituait à plus d'un titre un tournant et représentait une première mesure, mais une mesure essentielle, sur le chemin de la paix. La réaction opportune du Conseil face à une crise dont les dimensions auraient bien pu s'étendre au-delà de la région immédiatement affectée a une grande importance. Elle montre en premier lieu le rôle indispensable que joue l'Organisation des Nations Unies dans tout effort de paix au Moyen-Orient.

102. Tout règlement permanent au Moyen-Orient, nous le savons, dépend de l'interaction d'un grand nombre de facteurs. Il s'agit d'une région particulièrement sensible et de grandes comme de petites puissances, appartenant à la région ou non, y sont intéressées. Cela demande une vigilance constante, une bonne volonté et des efforts permanents de tous les côtés. Les efforts en vue de l'établissement de la paix au Moyen-Orient exigent toutefois un mécanisme d'établissement de la paix et seule une organisation mondiale comme l'Organisation des Nations Unies peut en fournir les services.

103. En plus de la signification qu'a revêtue la création de la FUNU par rapport à une crise mondiale, ce fait renferme aussi des promesses pour l'avenir de l'Organisation

elle-même. La création de la FUNU, fondée sur un accord beaucoup plus vaste qu'en aucune autre occasion, montre le potentiel constructif de l'ONU et sa faculté d'agir de façon décisive et rapide dans un moment de crise. De par sa nature et son fonctionnement, la FUNU est sans aucun doute l'un des meilleurs exemples de la créativité du principe de coopération internationale. Créée comme instrument unique de maintien de la paix lors d'une crise précédente, grâce à l'initiative d'un grand homme d'Etat canadien qui reçu par la suite le prix Nobel de la paix, elle a été élaborée et utilisée par l'Organisation et ses distingués fonctionnaires. A l'heure actuelle, le mécanisme d'urgence de l'ONU a atteint un haut niveau de perfection. Ainsi, en dépit des grandes difficultés du moment, la Force peut agir et accomplir sa tâche dans les délais les plus brefs.

104. Après une expérience de six mois, je crois que l'on peut affirmer sans peur de se tromper que la Force d'urgence a répondu aux espoirs que l'on avait placés en elle. La Force est rapidement devenue un instrument indispensable pour le contrôle d'une situation très dangereuse. Ensuite, elle a fourni la base pour des efforts supplémentaires visant à obtenir une séparation et un dégageant des forces qui s'opposaient. Une tâche très importante a été assignée à la Force : celle d'appliquer et de superviser les accords israélo-égyptiens concernant la séparation et le dégageant des troupes, et sa présence sera d'une importance extrême pour les efforts continus qui auront lieu dans ce secteur. Sa présence et ses services seront encore nécessaires pour permettre de poursuivre les efforts visant à l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

105. Dans le contexte de l'établissement et des activités de la Force, il faut rendre un grand hommage au Secrétaire général, à ses proches collaborateurs et aux fonctionnaires du Siège et dans la région et, en particulier, au commandant de la Force, le général Ensio Siilasvuo, qui est parmi nous cet après-midi. Je crois aussi qu'il convient maintenant de rendre un hommage tout particulier et profondément ému aux soldats de la Force qui sont tombés pour la cause de la paix et à ceux qui ont été blessés dans l'accomplissement de leur devoir. J'estime que la communauté internationale dans son ensemble et le Conseil de sécurité en particulier se doivent de louer hautement le courage et le dévouement des officiers et soldats du bataillon de l'ONU qui servent maintenant dans des conditions si difficiles.

106. Près de six mois se sont écoulés depuis que la guerre a une nouvelle fois éclaté au Moyen-Orient. Trop longtemps, la paix et la sécurité mondiales ont été en danger. C'est dans cette situation que le Conseil a été invité à agir afin d'empêcher une détérioration accrue de la situation et afin de mettre fin à l'effusion de sang et à la destruction. Depuis lors, la voie de la paix a été rouverte, notamment à la suite de la résolution du Conseil que j'ai mentionnée. Une conférence de la paix, organisée par les Etats-Unis et l'Union soviétique, présidée par le Secrétaire général de l'ONU, a commencé ses travaux à Genève en décembre 1973. L'Union soviétique et les Etats-Unis se sont fermement engagés à poursuivre leurs efforts de paix au Moyen-Orient. Des progrès ont été réalisés sur de nombreux fronts. Nous avons été encouragés par l'évolution de la

situation dans le secteur égypto-israélien et nous plaçons les plus grands espoirs dans les négociations qui commencent maintenant au sujet du dégagement et de la séparation des forces dans le secteur israélo-syrien.

107. Mais il y a encore de nombreuses raisons de s'inquiéter. Beaucoup reste encore à faire pour empêcher une reprise des combats et pour amener une modification fondamentale de la situation. L'une des contributions que l'Organisation des Nations Unies peut apporter à cette fin, c'est de maintenir l'existence et le fonctionnement de la FUNU ainsi que ceux des autres instruments de l'ONU pour le maintien de la paix — en particulier l'ONUST — et d'en garantir le bon fonctionnement.

108. Le rapport clair, concis et complet que nous a soumis le Secrétaire général — que nous voulons d'ailleurs remercier à cette occasion — relève les éléments nécessaires au fonctionnement continu et satisfaisant de la FUNU. Nous partageons et faisons nôtres les constatations et observations contenues dans le rapport du Secrétaire général. Mon pays, qui fut l'un des premiers à participer à cette opération, se déclare toujours prêt à coopérer à cette entreprise du mieux de ses possibilités et de ses ressources. Il est donc particulièrement concerné par toutes les questions intéressant la Force. Point n'est besoin de dire que nous appuyons pleinement le Secrétaire général dans l'accomplissement de ses tâches. En particulier, nous exprimons l'espoir que l'on pourra trouver des solutions appropriées aux problèmes urgents qui se posent à la Force. Cela vaut aussi pour les difficultés financières. Mais nous sommes sûrs que l'on pourra trouver une solution satisfaisante. Plus particulièrement, nous espérons que le financement des opérations pourra être assuré comme il faut. Certes, personne ne sous-estimera le fardeau financier qui a été imposé à chacun des Membres, mais nous croyons toutefois que les sommes totales nécessaires au financement de la Force sont plutôt petites en comparaison du coût d'un seul jour de guerre au Moyen-Orient. En tenant compte de cette considération bien évidente et en nous rappelant les véritables valeurs, il devrait nous être facile de trouver les moyens nécessaires de financer la Force de façon convenable.

109. En conclusion, je voudrais exprimer l'espoir sincère que les efforts sur la voie de la paix au Moyen-Orient progresseront à un rythme qui fera de la FUNU une entreprise limitée dans le temps. Cependant, je tiens à exprimer la confiance que nous avons dans le rôle et le fonctionnement de la Force et dans le succès de sa mission.

110. Dans une étude intitulée "Peace-keeping by United Nations Forces", publiée par Princeton Studies dans *World Politics* il y a quelques années, deux éminents Australiens, Arthur Lee Burns et Nina Heathcot, se posaient la question de savoir si la force militaire aux mains de l'ONU peut constituer un instrument efficace pour le maintien de la paix. Je pense que l'expérience fournie par la FUNU au Moyen-Orient apporte une réponse convaincante et positive à cette question.

111. M. SMIRNOV (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*traduction du russe*] : La délégation biélo-

russienne adresse ses sincères condoléances à la délégation française auprès du Conseil de sécurité à l'occasion du décès prématuré de cet homme d'Etat éminent qu'était le Président de la République française, M. Georges Pompidou. Le Président disparu était très connu en République socialiste soviétique de Biélorussie. En janvier dernier, lors de la rencontre du secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, M. Brejnev, avec le président Pompidou, à Zaslavl, les habitants de la ville de Minsk, la capitale de la Biélorussie, ont chaleureusement accueilli le président Georges Pompidou. Comme on le sait, grâce à cette rencontre, les relations soviéto-françaises ont continué à se développer et à s'approfondir; elle a confirmé le principe de la coexistence pacifique d'Etats dotés de régimes sociaux différents, elle a favorisé la détente et a raffermi la paix en Europe et dans le reste du monde.

112. La délégation de la RSS de Biélorussie voudrait d'autre part, se joignant à d'autres délégations, vous adresser ses félicitations et marquer sa sincère satisfaction de travailler ce mois-ci sous votre présidence. Nous sommes convaincus que votre expérience de diplomate aidera le Conseil à résoudre les problèmes dont il est saisi.

113. Nous voudrions également saluer le représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui siège pour la première fois au Conseil. Nous sommes certains que notre coopération avec M. Richard sera fructueuse et utile pour le renforcement de la paix et de la sécurité.

114. A propos du projet de résolution sur la FUNU que le Conseil vient d'adopter, nous voudrions d'abord déclarer que nous partageons l'opinion d'ordre général exprimée par le Secrétaire général dans son rapport [S/11248, par. 64], selon laquelle l'établissement, comme le fonctionnement au cours de la période à l'examen, de la FUNU au Moyen-Orient " est un fait qui marquera dans les annales de l'Organisation des Nations Unies".

115. En effet, la Force d'urgence a été créée sur la base d'une résolution du Conseil, en stricte conformité avec la Charte. Le mandat de la Force et sa composition par nationalités ont été arrêtés à la suite de décisions du Conseil. C'est le Conseil qui a dirigé ces opérations par l'intermédiaire du Secrétaire général. Les modalités de son fonctionnement ont été arrêtées par l'Assemblée générale.

116. Nous sommes profondément convaincus que ce sont précisément ces différences de principe par rapport aux opérations précédentes de l'ONU qui expliquent la réussite des opérations entreprises par la Force d'urgence pour le maintien de la paix au Moyen-Orient ainsi que son efficacité et son autorité. Il fut un temps où les décisions de mettre sur pied une opération de maintien de la paix étaient prises en violation de la Charte, où les forces armées pouvaient être utilisées par le Secrétaire général d'une manière qui n'était pas conforme aux intentions du Conseil, un temps où les représentants de groupes entiers d'Etats et de régions étaient tenus à l'écart ou n'avaient même pas connaissance de l'exécution de ces opérations qui étaient considérées à l'époque comme ne regardant qu'un groupe déterminé d'Etats. C'est à juste titre que l'on fait observer dans le rapport :

“Que des unités venues de régions et d’horizons culturels aussi différents aient pu travailler harmonieusement et efficacement pour la cause commune de la paix, voilà qui est des plus encourageants pour l’avenir.”
[*Ibid.*, par. 67.]

117. Citons aussi un autre facteur positif qui a joué un rôle important dans la création et le fonctionnement de la FUNU : le Secrétaire général s’est montré très attentif aux avis et aux vœux des membres du Conseil, qui ont été exposés lors de consultations officieuses et a pris, de concert avec le commandant de la Force, le général Sillasvuo, des mesures concrètes destinées à éliminer les insuffisances qui avaient été relevées.

118. La FUNU est également caractérisée par le fait que la décision du Conseil de sécurité de la créer a bénéficié d’un large appui international qui s’est exprimé dans l’adoption par l’Assemblée générale de la résolution 3101 (XXVIII) sur la participation de tous les Etats Membres au financement de la Force.

119. Nous sommes parfaitement fondés à affirmer maintenant que la création de la FUNU et le succès de ses opérations au Moyen-Orient ont contribué à l’amélioration générale du climat international qui s’est amorcé à la suite de l’application active et systématique du programme de paix de l’Union soviétique. De la sorte, la détente internationale a créé des conditions propices à un début de règlement du problème du Moyen-Orient et au succès des opérations de la FUNU dans cette région.

120. En même temps, comme le montre le rapport du Secrétaire général, l’établissement et le fonctionnement de la FUNU ont donné lieu à des difficultés et à des problèmes graves dont il n’est pas difficile de deviner la nature et qui sont dus, en général, à des violations flagrantes et absolument injustifiables des dispositions de la Charte et des décisions du Conseil de sécurité. Notre délégation est sérieusement inquiète de voir traîner sans justification aucune l’examen de ces mesures illégales que le rapport qualifie de “restrictions” et qui, en fait, sont des mesures discriminatoires appliquées par Israël à l’égard de certains contingents de la Force d’urgence. Dans la pratique, cela veut dire qu’Israël a entravé jusqu’ici et qu’il continue d’entraver la bonne exécution de la tâche importante que le Conseil a confiée à la Force et qui consiste à maintenir la paix dans la région. En conséquence, certains contingents sont insuffisamment utilisés et les effectifs d’autres contingents sont grossis de manière injustifiée, ce qui entraîne des dépenses supplémentaires.

121. Nous regrettons que le Secrétaire général se soit borné dans son rapport à mentionner ce fait honteux, sans dire aux membres du Conseil où en était l’examen de cette question. A notre avis, le Conseil doit prendre les décisions voulues condamnant cette pratique d’Israël à l’égard de la FUNU; cette anomalie, pour parler modérément, doit être éliminée.

122. Le rapport ne donne pas un seul exemple qui montrerait que les autorités israéliennes ont fait preuve de coopération, en particulier pour ce qui est de fournir à la Force les locaux indispensables pour installer les postes de

commandement ou des emplacements pour dresser des camps. En revanche, on connaît fort bien les obstacles suscités pour gêner la Force dans l’exercice de ses fonctions.

123. S’agissant de la prorogation du mandat de la FUNU, le problème du financement de la Force se présente avec une acuité particulière. Notre délégation est fort inquiète de constater que jusqu’ici on n’a toujours pas mis au point un système de calcul des dépenses d’entretien de la FUNU, qui soit clair et compréhensible pour tous. Il s’ensuit, comme en témoigne le rapport du Secrétaire général, que les dépenses relatives à la FUNU ne sont pas établies selon un barème approuvé par l’Assemblée générale, mais d’après les factures envoyées. Dans ces conditions, il est de toute évidence difficile de prévoir quelles dépenses pourront surgir. Dans cet ordre d’idées, il convient de soutenir sans réserve le Secrétaire général lorsqu’il affirme, au paragraphe 70 de son rapport, qu’il ne perdra jamais de vue la nécessité “de réaliser des économies chaque fois que cela sera possible”. A notre avis, l’étude des coûts uniformes et du plafond traîne trop. Il serait souhaitable qu’elle soit faite dans les plus brefs délais. Nous espérons que le Secrétaire général prendra toutes les mesures nécessaires pour établir un système rationnel d’économies afin d’éviter les dépenses supplémentaires au titre de ces activités de l’Organisation des Nations Unies pendant l’exercice en cours, qui, ont le sait dès à présent, sera riche en événements considérables et lourd en incidences financières pour l’Organisation.

124. C’est avec ces réserves que la RSS de Biélorussie a appuyé le projet de résolution portant prorogation pour une nouvelle période de six mois du mandat de la Force d’urgence des Nations Unies. Nous restons d’avis que le Conseil de sécurité doit continuer, jusqu’à la fin de l’opération, à exercer un contrôle sans faille sur tous les aspects des activités de la Force d’urgence des Nations Unies au Moyen-Orient.

125. M. JEOWONO (Indonésie) [*interprétation de l’anglais*] : C’est avec une tristesse et un regret profond que ma délégation a appris la mort prématurée du président Pompidou. La France et le monde ont perdu en lui un homme d’Etat éminent. L’Indonésie s’associe au deuil de la France.

126. Permettez-moi maintenant, monsieur le Président, de saisir cette occasion pour réitérer, au cours de cette réunion officielle, les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil au cours du mois d’avril et vous assurer de notre coopération dans l’exercice de vos fonctions difficiles. C’est une grande satisfaction pour moi de voir le fauteuil présidentiel occupé par un diplomate si éminent et si expérimenté, représentant de plus un pays non aligné avec lequel l’Indonésie a toujours entretenu d’étroites et amicales relations.

127. Ma délégation voudrait également saisir cette occasion pour souhaiter une cordiale bienvenue au nouveau représentant permanent du Royaume-Uni, M. Richard, et l’assurer de notre collaboration étroite et amicale.

128. Ma délégation voudrait exprimer la grande estime qu’elle porte au Secrétaire général pour le rapport complet qu’il a présenté au Conseil. Nous voudrions attirer l’atten-

tion du Conseil en particulier sur les paragraphes 71 et 10 de ce rapport. Le paragraphe 71 stipule :

“Au sujet des effectifs et de la composition de la Force, deux problèmes se sont posés qu'il importe de résoudre d'urgence. L'un concerne le taux de remboursement aux gouvernements qui ont fourni des troupes à l'Organisation des Nations Unies pour les dépenses qu'ils ont engagées de ce chef. L'autre a trait à la liberté de mouvement de tous les contingents dans la zone d'opérations de la Force. Le Conseil de sécurité peut être assuré que je suis de près ces deux questions et que je continuerai à faire tous mes efforts pour les résoudre d'une manière satisfaisante.”

129. Ma délégation se rallie pleinement à l'idée émise par le Secrétaire général selon laquelle la question du taux de remboursement et celle de la liberté de mouvement de tous les contingents dans la zone d'opérations doivent être résolues rapidement. Dans les deux cas, il faut éviter toute forme de discrimination, étant donné que tous les contingents font partie d'une même et unique FUNU.

130. En ce qui concerne la question du remboursement, ma délégation estime que tout traitement discriminatoire doit être évité, car une forme quelconque de discrimination entraînerait des réactions politiques non seulement dans les pays intéressés mais aussi au sein de l'ONU elle-même. Nous sommes certains que le Secrétaire général sera à même de nous présenter une formule de remboursement susceptible d'éviter de telles réactions; ma délégation espère que le Secrétaire général pourra entamer très rapidement les modalités pour rembourser les pays qui participent à la FUNU, ne fût-ce, si cela s'avérait nécessaire, que partiellement tout d'abord, en attendant que la disponibilité des fonds permette le remboursement global.

131. En ce qui concerne le traitement discriminatoire de certains contingents de la FUNU par une des parties, ma délégation se rallie pleinement à l'idée selon laquelle le Conseil ne peut pas accepter une telle discrimination. Tous les contingents font partie d'une même FUNU; ils ne sont pas là en tant qu'instrument politique de leurs pays respectifs.

132. Ma délégation voudrait, à cet égard, souligner l'opinion du Secrétaire général qui, au paragraphe 10 de son rapport, indique :

“Un des problèmes en suspens provient du fait que des restrictions sont imposées à la liberté de mouvement des membres de certains contingents. J'ai, pour ma part, toujours posé en principe que la FUNU doit fonctionner en tant qu'“unité militaire intégrée et efficace”, que ses contingents servent sur un pied d'égalité sous les ordres du commandant de la Force et qu'il ne saurait être fait de distinction entre ces contingents pour ce qui est de leur statut au regard des Nations Unies.”

La discrimination exercée contre certains contingents par une partie influencerait l'efficacité de la FUNU. Ma délégation espère sincèrement que le Secrétaire général pourra éviter ce traitement discriminatoire, afin de permettre à la FUNU de fonctionner avec le maximum d'efficacité et d'économie.

133. En conclusion, ma délégation voudrait exprimer l'espoir sincère que la FUNU ne suivra pas la voie de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et que la reconduction périodique de son mandat ne deviendra pas un point permanent de l'ordre du jour des réunions du Conseil. Nous espérons que les négociations continueront à progresser sur la voie d'un règlement du problème du Moyen-Orient.

134. C'est en tenant compte de ces considérations que ma délégation a voté en faveur de la résolution par laquelle le Conseil proroge le mandat de la FUNU pour une nouvelle période de six mois.

135. M. SCALI (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Avant de parler de la question inscrite à l'ordre du jour de notre réunion d'aujourd'hui, je voudrais adresser mes condoléances les plus sincères à notre collègue, M. Louis de Guiringaud, à l'occasion du décès du président Pompidou. La mort du président Pompidou constitue une perte douloureuse non seulement pour la France mais aussi pour l'Europe et le monde entier. Son courage et sa perspicacité manquèrent beaucoup à tous ceux qui aiment la paix et notamment à ceux d'entre nous qui œuvrent au sein de la famille des Nations Unies.

136. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au nouvel ambassadeur du Royaume-Uni, M. Richard, qui apporte avec lui une grande expérience en politique étrangère et une renommée flatteuse d'intellectuel brillant. Ma délégation et moi-même nous réjouissons à l'idée de travailler en contact étroit avec lui et avec sa délégation pour servir les objectifs des Nations Unies et pour rehausser l'amitié historique existant entre le peuple américain et le peuple britannique.

137. Les Etats-Unis se félicitent de la prorogation de la FUNU et de son mandat pour une nouvelle période de six mois. Par cette résolution, le Conseil assure l'opération continue de la FUNU aux termes de son mandat d'origine, tel qu'approuvé dans la résolution 340 (1973). Le Secrétaire général a appuyé le mandat et a recommandé sa reconduction aux paragraphes 68 et 69 de son dernier rapport sur la FUNU. Les Etats-Unis continueront d'apporter tout leur appui aux efforts de la Force afin de mettre en œuvre son mandat et les résolutions pertinentes du Conseil.

138. Nous sommes heureux que les activités de l'ONU et de la Force d'urgence aient donné un nouvel éclat à l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organisation vitale à la défense de la paix internationale. La Force a joué un rôle indispensable dans le rétablissement de la paix au Moyen-Orient. Elle a permis la mise en œuvre du cessez-le-feu qu'avait ordonné le Conseil en octobre 1973 et l'accord ultérieur égypto-israélien sur le dégagement des forces. En fait, il est difficile de surestimer le rôle constructif qu'a joué la Force d'urgence dans ces premières mesures si importantes vers la paix juste et durable que demandaient les résolutions 338 (1973) et 242 (1967).

139. Je suis donc particulièrement heureux, en cette occasion, de rendre un hommage sincère et d'adresser tous nos éloges au Secrétaire général et à son personnel au Siège, au commandant de la FUNU, le général Ensio Siilasvuo. au

personnel civil, aux observateurs de l'ONUST sur le terrain et surtout aux soldats de la FUNU, qui, tous, s'exposent aux risques et dont certains ont sacrifié leur vie pour préserver la paix mondiale. L'ONU et la communauté internationale ont envers ces hommes courageux une dette de reconnaissance que notre seul moyen de payer est de faire tous nos efforts pour instaurer la paix au Moyen-Orient.

140. Les Etats-Unis continueront d'encourager un processus de négociations destiné à aboutir à un règlement permanent et équitable du conflit du Moyen-Orient. A ce propos, nous croyons que c'est à fort juste titre que le paragraphe 68 du rapport du Secrétaire général sur la FUNU souligne que : "La poursuite des opérations de la Force d'urgence est essentielle non seulement pour le maintien du calme actuel dans le secteur Egypte-Israël, mais aussi pour qu'il soit possible de contribuer, si cela est nécessaire, à des efforts ultérieures en vue de l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient."

141. Nous voudrions profiter de cette occasion pour rendre hommage aux efforts du Secrétaire général, tels qu'ils sont présentés dans la partie V de son rapport, pour faire face aux problèmes complexes que représente le maintien d'une force de paix au Moyen-Orient, conformément au mandat approuvé par le Conseil de sécurité. Nous pensons que l'apport de la FUNU à la paix au Moyen-Orient dépasse de beaucoup en importance les difficultés que pourraient susciter les divergences de vues portant sur des questions de financement et d'opération.

142. Les Etats-Unis appuient entièrement les efforts du Secrétaire général afin de résoudre le problème sur une base équitable et pratique, et sans compromettre l'efficacité de la Force d'urgence des Nations Unies.

143. Sir Laurence McINTYRE (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de me joindre à vous et à mes autres collègues pour exprimer, à mon tour, mes condoléances sincères au représentant de la France à l'occasion du décès prématuré du président Pompidou. Parlant devant la Chambre des représentants, il y a quelques jours, mon premier ministre a évoqué, avec un sentiment profond, la contribution apportée par le président Pompidou à la paix mondiale et aux affaires internationales, et il a qualifié sa disparition de perte cruelle pour le peuple français, pour l'Europe et pour le monde entier.

144. Monsieur le Président, permettez-moi une fois encore de vous féliciter à propos de votre accession à la présidence de ce conseil et pour la persévérance et le caractère consciencieux dont vous avez déjà donné la preuve pendant les deux premiers jours où vous avez dirigé les travaux du Conseil.

145. En son absence, je voudrais également saluer mon vieil ami et collègue l'ambassadeur Anwar Sani, de l'Indonésie, pour la compétence coutumière dont il a encore fait preuve en tant que président du Conseil durant le mois de mars.

146. Permettez-moi également de souhaiter la bienvenue au Conseil au nouveau représentant du Royaume-Uni, l'ambassadeur Richard, et de lui exprimer ma certitude que nous continuerons de collaborer avec lui de la même manière que nous l'avons fait avec son prédécesseur.

147. Ma délégation a voté en faveur du projet de résolution contenu dans le document S/11253, parce que nous croyons que le maintien de la présence de la FUNU au Moyen-Orient est indispensable, non seulement pour assurer le calme qui règne actuellement dans la région des opérations mais également pour créer une atmosphère qui nous permettra de trouver une solution définitive aux problèmes du Moyen-Orient.

148. Nous avons étudié attentivement le rapport du Secrétaire général sur la FUNU dont nous nous félicitons et nous nous félicitons également des rapports d'activité qu'il nous soumet régulièrement depuis la création de la Force. Le Secrétaire général et ses collaborateurs, le commandant de la Force, le général Siilasvuo, les officiers et les soldats des contingents ainsi que le personnel civil méritent nos éloges et nos remerciements sincères pour la façon exemplaire dont ils se sont acquittés de leur tâche dans des conditions qui sont loin d'être aisées.

149. En tant que partisan ancien et convaincu des efforts déployés par l'ONU pour le maintien de la paix et en tant que participant régulier, dans le passé et à l'heure actuelle, à ses opérations d'observation et de maintien de la paix, l'Australie est consciente des difficultés, y compris des difficultés financières, que représente le maintien d'une force atteignant les dimensions de la FUNU. Par conséquent, nous sommes heureux de noter que le Secrétaire général ne croit pas qu'il sera nécessaire d'augmenter les effectifs de la Force et qu'il évaluera constamment les effectifs de la Force en vue de les réduire et de pratiquer des économies si la situation le permet. Je suis certain que le Secrétaire général accueillera avec plaisir toute l'assistance que les gouvernements seraient en mesure de lui offrir pour soulager l'Organisation des Nations Unies de ce lourd fardeau. Je mentionnerai que mon propre gouvernement a été heureux d'apporter sa contribution en fournissant, à ses propres frais, le transport aérien de l'un des contingents de la Force et en aidant à en équiper un autre.

150. Il n'est guère surprenant que la FUNU continue à rencontrer des problèmes, mais le Secrétaire général a déclaré sans ambages qu'il en était pleinement conscient, et nous appuyons sans réserves les efforts qu'il accomplit afin de les résoudre.

151. Nous partageons l'opinion du Secrétaire général, telle qu'elle est reflétée dans son rapport, selon laquelle l'établissement de la FUNU a constitué un jalon dans l'histoire de l'ONU - un jalon qui, je crois, a été rendu possible essentiellement grâce à la communauté fondamentale d'objectifs qui s'est fait jour au sein de ce Conseil. Cela augure bien de l'avenir de notre organisation et du Conseil de sécurité, spécialement dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

152. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, je voudrais me joindre aux

délégations qui, aujourd'hui, ont adressé leurs condoléances au représentant de la France à l'occasion du décès du président Pompidou. En ma qualité de représentant d'un pays qui entretient les liens les plus étroits avec la France, qu'il me soit permis d'assurer mon collègue de la France que le deuil du peuple français est partagé par le nôtre. Nous saluons en la personne du président Pompidou un homme d'Etat distingué et éclairé, et un homme d'un très grand courage.

153. Je voudrais maintenant remercier tous ceux qui ont eu l'amabilité de me souhaiter la bienvenue à l'occasion de cette première séance du Conseil de sécurité à laquelle il m'est donné d'assister. Les membres du Conseil ont dit sur moi des choses fort aimables cet après-midi, qui n'étaient pas du tout méritées. Je les en remercie. Comme chacun le sait, je ne suis pas un diplomate de carrière; je suis un politicien de profession, et l'expérience que j'apporte à ces débats diffère peut-être un peu de celle d'un grand nombre de mes collègues. Hier, un journaliste m'a demandé quelles étaient mes premières impressions de l'ONU. La seule réponse qui me soit venue à l'esprit est que c'est très différent de la Chambre des communes. J'espère que je pourrai contribuer d'une certaine manière aux débats du Conseil, en tant que représentant d'un gouvernement dont le Secrétaire aux affaires étrangères a commencé sa première déclaration importante sur la politique étrangère de notre nouveau gouvernement depuis qu'il est en fonction, en disant :

"Au nom de mon gouvernement, je réaffirme notre engagement à poursuivre les objectifs de l'Organisation des Nations Unies et à appuyer celle-ci en tant que principale organisation internationale consacrée à la défense des droits de l'homme, au règne du droit et au règlement pacifique des différends."

C'est dans l'esprit de ces paroles que je me trouve ici et c'est dans l'esprit de ces paroles que j'espère pouvoir travailler avec vous et mes autres collègues pour réaliser, tout au moins en partie, les objectifs en vue desquels l'Organisation des Nations Unies a été créée.

154. C'est également un plaisir particulier et un honneur pour moi que de vous voir, monsieur le Président, présider cette première séance du Conseil de sécurité à laquelle j'assiste. Je ne crois pas révéler de grands secrets diplomatiques en disant que j'espère maintenant que des relations diplomatiques entre nos deux pays seront rétablies sous peu, après une rupture que nos deux pays, je crois, ont sent venus à regretter. Nous nous rappelons avec plaisir, monsieur le Président, la période où vous étiez ambassadeur de votre pays à Londres et je vous félicite et vous assure de la pleine coopération de ma délégation.

155. Enfin, je saisis également cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, le représentant de l'Indonésie. Je n'ai guère eu l'occasion de le voir à l'œuvre en tant que président, mais la renommée de son habileté et de sa sagesse est parvenue très loin, et je me réjouis de coopérer étroitement avec lui au Conseil.

156. Passant à la question inscrite à l'ordre du jour, ma délégation est vraiment très heureuse d'appuyer le projet de

résolution que le Conseil vient d'adopter et qui proroge le mandat de la Force d'urgence pour une nouvelle période de six mois. Certes, nous n'avons aucun désir de voir une force d'urgence de cette nature devenir permanente, mais nous croyons qu'à cette heure elle rend un service inestimable et contribue d'une façon particulière et importante aux efforts déployés pour réaliser une paix juste et durable au Moyen-Orient. Je me joins bien volontiers aux orateurs précédents pour féliciter le commandant de la Force ainsi que tous les autres officiers et hommes de la Force. Ce genre d'opération est difficile et est parfois une tâche fastidieuse pour les soldats qui doivent, en fait, accomplir le travail. Quiconque a vu une armée dans ces circonstances pourra le confirmer. Mais la rapidité avec laquelle l'opération a été mise sur pied, avec l'aide de mon gouvernement et d'autres, puis la façon dont l'opération s'est déroulée, font que toute cette affaire est l'un des épisodes heureux de l'histoire de l'ONU.

157. Je me joins également aux autres orateurs pour féliciter le Secrétaire général et ses collaborateurs pour le rôle qu'ils ont joué dans la gestion de la Force et pour le rapport très clair et concis dont nous sommes saisis cet après-midi. Je suis sûr que le rapport a rendu d'autant plus faciles les débats et les décisions du Conseil. Il ressort clairement du rapport que l'opération s'est déroulée remarquablement sans heurt, étant donné les difficultés qu'il avait fallu surmonter.

158. Comme d'autres délégations, nous prenons note des problèmes que signale le Secrétaire général dans les observations qu'il fait en conclusion. Nous partageons son inquiétude, telle qu'il l'exprime dans le rapport, mais nous sommes certains qu'il saura venir à bout de ces problèmes d'une manière satisfaisante. Nous notons aussi ce qu'il nous dit au sujet de la nécessité de faire en sorte que la France exerce ses activités d'une manière aussi peu dispendieuse que possible sans que son efficacité en soit restreinte pour autant. Nous nous en félicitons. Nous espérons également qu'il songera sans cesse à la possibilité de réductions et d'économies. Si je peux donner une très brève mise en garde, je dirai que la position financière ne doit en aucune façon réduire l'efficacité de la Force dans l'exercice du mandat qui lui a été confié. De nouvelles décisions devront peut-être être prises à la prochaine session de l'Assemblée générale en ce qui concerne le financement de l'opération, mais, dans une opération de cette nature, la considération primordiale doit être le bon fonctionnement de la Force.

159. Dans l'intervalle, je voudrais profiter de cette occasion pour réaffirmer, au nom du nouveau gouvernement britannique, que nous appuyons les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil; dans l'élaboration du premier de ces textes, un précédent gouvernement travailliste britannique a joué un rôle très important. Nous estimons que ces résolutions restent la base inéluctable et fondamentale de toute paix durable au Moyen-Orient.

160. Je voudrais également rendre un hommage sincère au Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Kissinger, pour les efforts qu'il a déployés personnellement pour favoriser un règlement. Le fait que la situation au Moyen-Orient s'est

nettement améliorée depuis que la Force a été créée en octobre dernier est dû en bonne partie à ses efforts.

161. Enfin, pour ce qui est de l'attitude de mon gouvernement à l'égard de la Force elle-même, je voudrais rappeler ce que mon prédécesseur, sir Donald Maitland, a dit devant le Conseil lorsque la Force a été mise sur pied. Nous établissons une nette distinction entre l'actuelle Force d'urgence et une quelconque force plus permanente de maintien de la paix qui pourrait être créée plus tard pour assurer un règlement général conformément à la résolution 242 (1967). En ce qui concerne cette dernière, le Royaume-Uni reste disposé à participer à cette force des Nations Unies pour le maintien de la paix au Moyen-Orient si on le lui demande. Nous ne nous mettons pas en avant, mais nous sommes prêts à jouer tout rôle qui pourrait être constructif, soit dans le maintien de la paix, soit dans les négociations elles-mêmes.

162. M. de GUIRINGAUD (France) : Monsieur le Président, j'ai été très sensible aux paroles par lesquelles vous avez évoqué la mémoire du président Pompidou et le remarquable développement des relations franco-irakiennes pendant les cinq années pendant lesquelles il a dirigé la politique de la France. Je vous remercie de cette déclaration.

163. Je remercie aussi tous mes collègues qui ont, après vous, mentionné le très grand deuil qui vient d'affecter mon pays et qui se sont référés à la personnalité et à l'œuvre du Président disparu, ainsi qu'aux rapports de celui-ci avec leurs pays respectifs, dans des termes émouvants dont je garderai le souvenir et que je ne manquerai pas de faire connaître à mon gouvernement.

164. Je suis profondément reconnaissant aux membres du Conseil d'avoir bien voulu observer une minute de silence à la mémoire du président Georges Pompidou. Mon gouvernement et le peuple français tout entier seront sensibles à cette manifestation de sympathie venant de la plus haute instance de notre organisation. Au-delà de la personne du défunt Président de la République, c'est la France qui se sent concernée dans une heure d'épreuve. Je vous remercie, monsieur le Président, pour votre initiative; je remercie tous les membres du Conseil, et je sais cette occasion pour dire ici ma gratitude à toutes les délégations, au Secrétaire général et aux membres du Secrétariat qui ont, ces derniers jours, apporté à ma délégation de très nombreux témoignages de leur sympathie.

165. Avant d'en venir à la question inscrite à l'ordre du jour de notre réunion, je voudrais joindre ma voix à celle de ceux qui vous ont adressé, monsieur le Président, des félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de notre conseil. Je voudrais aussi dire la gratitude de ma délégation à l'égard de votre prédécesseur, l'ambassadeur Anwar Sani, de l'Indonésie.

166. Enfin, alors que nous tenons notre première séance officielle depuis son arrivée à New York, qu'il me soit permis d'adresser des souhaits de bienvenue tout spécialement cordiaux à notre nouveau collègue, l'ambassadeur Richard, du Royaume-Uni.

167. Le rapport que le Secrétaire général a soumis au Conseil au sujet de la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient rencontre tout à fait l'approbation de ma délégation. Il fait apparaître que, malgré toutes les difficultés rencontrées depuis le début de son installation, la Force d'urgence a pu, sous le commandement distingué et efficace du général Sillasvuo, remplir le mandat qui lui avait été confié, justifiant ainsi les espoirs que la communauté internationale avait placés dans l'intervention de l'ONU.

168. En premier lieu, ma délégation a noté avec satisfaction que les effectifs prévus initialement, de l'ordre de 7 000 hommes, ne devaient pas être augmentés, ce qui a évidemment une incidence directe sur le plan budgétaire. De ce point de vue, de sérieuses préoccupations apparaissent, et il est très souhaitable que lors de la prochaine session de l'Assemblée générale le Secrétariat puisse fournir toutes indications utiles sur les dépenses effectives et celles à prévoir. Dans l'immédiat, le Conseil ne peut que se borner à recommander une gestion aussi stricte que possible du budget de la Force.

169. Deux questions importantes et délicates sont d'autre part évoquées au paragraphe 71 du rapport : celle du remboursement des dépenses engagées par les pays contributeurs et celle de la liberté de mouvement de tous les contingents dans la zone opérationnelle. Je partage les vues exprimées sur ces deux points par plusieurs de mes collègues, et en particulier par M. Malik. Pour ce qui est du remboursement des dépenses engagées par les contributeurs, il convient de rechercher et d'appliquer une formule qui élimine les disparités actuelles et qui soit acceptable pour tous. En ce qui concerne la liberté de mouvement de tous les contingents, sans exception, il est évident que toute entrave dans ce domaine est contraire aux dispositions de la Charte comme à celles des résolutions adoptées par le Conseil.

170. Au sujet du mandat de la Force d'urgence, ma délégation partage l'avis exprimé par le Secrétaire général au paragraphe 69 de son rapport. Les termes de ce mandat, tels qu'ils sont définis par le rapport du Secrétaire général, en date du 27 octobre 1973, nous paraissent couvrir de façon satisfaisante la situation présente et n'appellent donc pas, de notre point de vue, de modifications particulières. Il en ira différemment le jour où, un accord de paix étant intervenu entre les parties, le rôle de la Force sera de garantir non plus seulement le cessez-le-feu, mais la paix. Je rappelle ici que, dans notre esprit, cette force de maintien de la paix devra également comprendre des contingents fournis par les membres permanents du Conseil.

171. Je voudrais souligner l'intérêt du Conseil à recevoir des rapports périodiques aussi complets que possible, ainsi que cela a été le cas jusqu'ici.

172. C'est compte tenu des considérations qui précèdent que ma délégation a voté en faveur du projet de résolution qui était soumis à notre examen.

173. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : La liste des orateurs étant épuisée, je vais faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'IRAK au sujet de la

non-participation de ma délégation au vote qui a eu lieu tout à l'heure au Conseil.

174. Notre position sur la situation au Moyen-Orient à la suite de l'agression israélienne contre la Syrie, l'Égypte et la Jordanie et de l'occupation persistante des territoires de ces trois pays ainsi que du déni aux Palestiniens de leur droit à l'autodétermination, est bien connue. Nous avons affirmé à maintes reprises notre ferme conviction que le premier devoir de l'Organisation des Nations Unies, et surtout du Conseil de sécurité, était de soutenir les principes de la Charte dans ce cas comme dans toute autre situation. Nous sommes persuadés que l'agresseur ne doit jamais être ni toléré ni récompensé, que l'on ne doit pas tolérer l'occupation de territoires d'États souverains Membres de l'ONU et que les droits intrinsèques du peuple de Palestine doivent lui être restitués.

175. En ce qui concerne la situation actuelle, nous nous sommes dissociés des résolutions pertinentes du Conseil qui définissent le rôle actuel de l'ONU. Toutefois, en dépit de nos réserves, nous reconnaissons nos responsabilités en tant que Membre de l'ONU, et en tant que membre du Conseil de sécurité. C'est pourquoi nous nous sommes pleinement acquittés de nos obligations en ce qui concerne le financement de la FUNU.

176. Malgré ces réserves, je crois devoir faire quelques observations sur le rapport du Secrétaire général et sur la discussion qui s'est déroulée cet après-midi au Conseil. Deux points importants ressortent du rapport. Le premier est la disparité des sommes remboursées aux gouvernements qui ont envoyé des contingents à la FUNU. Pour parler franc, c'est là de toute évidence un fait de discrimination que l'Organisation des Nations Unies ne saurait tolérer plus longtemps. Nous ne pouvons concevoir que l'Organisation attache plus de prix aux services d'un homme, voire à sa vie, qu'à ceux d'un autre qui accomplit exactement la même tâche et met lui aussi sa vie en danger. Nous sommes heureux que le Secrétaire général ait noté ce point important et qu'il poursuivra ses efforts pour trouver la solution appropriée.

177. La seconde question, aussi importante et aussi grave, est celle de la restriction de la liberté de mouvement de

certain contingents de la FUNU. Pour dire les choses plus clairement, Israël fait de la discrimination contre quatre contingents de la FUNU sous prétexte que les pays qui fournissent ces contingents n'ont pas de relations diplomatiques avec Israël. Or les pays qui ont rompu les relations diplomatiques avec Israël ne l'ont pas fait par caprice. Il s'agissait d'une action provoquée par le défi permanent lancé par Israël à la volonté de l'ONU et résultant de l'occupation illégale par ce pays des territoires arabes et de leur colonisation; il s'agissait donc d'une mesure parfaitement équitable et justifiable. Si le défi lancé par Israël à la FUNU et sa politique de colonisation et d'occupation persistent, le jour n'est peut-être pas très loin où nous verrons Israël n'entretenir de relations qu'avec un petit nombre d'États tels que l'Afrique du Sud, avec laquelle il vient d'élever sa représentation diplomatique au niveau des ambassades.

178. Nous pensons que ces problèmes ont une grande importance non seulement dans ce cas particulier, mais également pour toutes les opérations ultérieures que l'Organisation des Nations Unies effectuera dans le domaine du maintien de la paix. Si les pratiques de discrimination se poursuivent et sont tolérées, alors la participation ultérieure des gouvernements dans la constitution des forces de maintien de la paix de l'ONU sera en danger, ainsi que tout le principe de la répartition géographique et de la composition équitables.

179. Ma délégation est heureuse que, dans son rapport, le Secrétaire général ait souligné l'urgence de ces questions et qu'il y cherche une solution. Nous sommes également heureux de relever que la solution qui vient d'être adoptée prend note de ces problèmes urgents et des efforts effectués par le Secrétaire général pour les résoudre. Nous avons également enregistré les déclarations faites ici qui soulignaient la nécessité urgente de résoudre ces questions. En dépit de la position que nous avons adoptée concernant ce problème, ma délégation est très heureuse d'exprimer son appréciation pour les efforts diligents et le travail important effectué par le Secrétaire général et ses collaborateurs.

La séance est levée à 18 h 45.